

SÉANCE DU 6 MARS 2019

DÉCISION N° 2019 / 46 / SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES PAYS DE LOIRE / 1

PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DES PAYS DE LA LOIRE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le code de l'environnement en ses articles R. 122-17 et R. 229-51,
- vu la lettre en date du 29 janvier 2019 du Préfet de Région Pays-de-Loire et le dossier annexé demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités de l'article L 121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

Monsieur Jean-Pierre TIFFON est désigné comme garant de la concertation préalable du projet de schéma régional des carrières des Pays de la Loire.

La Présidente



Chantal JOUANNO